



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2024 à 20h

Convocation du 6 février 2024

Le 13 février 2024, à 20h, le Conseil municipal de Varanges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Simon GEVREY.

Présents :

Simon GEVREY, Laurent FAIVRE, Éric MOUREY, Véronique BRIOTET, Isabelle COUTURIER, Jean-Paul SALIGNON, Chantal DHORNE, Maud DENIZOT, Sandrine MARICHEZ.

Procurations : Laurent BENEDETTI donne pouvoir à Laurent FAIVRE, Jérôme MASSON donne pouvoir à Sandrine MARICHEZ

Absents excusés : Laurent BENEDETTI, Rebecca MARLOT, Jérôme MASSON

Secrétaire de séance : Sandrine MARICHEZ

Le Maire à l'ouverture de la séance à 20h, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 👇 Approuve à l'unanimité une autorisation pour engager des crédits d'investissement avant le vote du budget au 1^{er} trimestre 2024 : Conformément aux textes applicables, cette autorisation se fera à hauteur maximale de 42 210.25 €, soit 25% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2023, hors RAR.
 - Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : parcelle E57 : 4000 € TTC + provision des honoraires 1500 €
 - L'acquisition de cette parcelle (211 m²) permettra un meilleur accès au Chemin des pâtis et à la rive cours d'eau.
- 👇 Approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire sur la création d'une ou plusieurs zones ZAER et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier :

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER). Il explique que ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAER doit transmise au référent préfectoral, compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR par voie électronique sur PanneauPocket. Pièces également disponibles avec registre en mairie aux heures d'ouverture du 25 janvier au 8 février.

- 👇 Approuve à l'unanimité la demande de subvention (DETR et Conseil Départemental) sur les travaux concernant l'extension de l'atelier communal pour un montant estimatif de 50 000 € HT, s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions, et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- 👇 Point travaux : Le marché concernant le lotissement Les Chaignots a été lancé pour la phase de viabilisation. Le choix s'est porté sur ENDIE Immobilier qui va assurer la commercialisation des terrains (145 €/m²), 12 lots de 381 à 670 m².

👇 Affaires et questions diverses :

- Correspondant Défense : le Conseil municipal va solliciter M. Lionel PERNET pour cette fonction.
- Le contrat d'entretien avec SUEZ (bouches et poteaux incendies) sera renouvelé prochainement.
- Suite au contrôle DEKRA (électricité bâtiments communaux), des travaux seront réalisés dans les bâtiments communaux (ex : remplacement des blocs issues de secours), un audit est à venir pour envisager des économies d'énergie.

Mairie de Varanges 21110



- Chéquiers commerçants : la mairie de Genlis souhaite mettre en place ce dispositif sur le bassin de vie, ce qui permettrait de bénéficier de réductions auprès des commerces adhérents.
- Les locataires du logement situé au 1er étage du Presbytère ont donné leur préavis de départ, l'agence Orpi sera chargée de la rédaction du nouveau bail et de l'état des lieux.
- La Commission des Finances se réunira prochainement pour examen des projets d'investissement 2024.
- Mise en place des festivités 2024 : Marche organisée le 10 mars, les bénéfices seront reversés pour la sclérose en plaque
- Mercredi 8 mai et 13-14 juillet 2024 : Réunion de la commission festivités à prévoir

Fin de la séance à 22 heures

Le Maire
Simon GEVREY

Secrétaire de séance
Sandrine MARICHEZ